

Groupe de Travail 3 : Contrôle et questions sanitaires de l'UE, règles relatives aux consommateurs

Procès-verbal

Jeudi 5 juin 2025 (14:30 – 18:00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion B), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

Présentation

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (28.03.25) : Adoptés

Points d'action

- **État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations**
- Transport des animaux
 - Le Secrétaire général est chargé de contacter le Secrétariat du CCA afin de vérifier les travaux antérieurs sur le transport des animaux aquatiques.
 - Le Secrétariat est chargé de préparer une proposition de projet d'avis, tenant compte des perspectives du marché, qui sera examinée par le Groupe de Travail.
 - Selon le secrétariat du CCA, aucun nouveau travail sur le transport des animaux n'a été entrepris depuis la recommandation du 4 mars 2022 sur « le bien-être des poissons vivants pendant le transport ».
 - Proposition de projet d'avis diffusée le 12 mai 2025.
- Politique Commune de la Pêche
 - Suite à l'intégration des suggestions des membres, projet d'avis à examiner par procédure écrite.
 - Procédure en cours.

Observatoire européen du Marché de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Présentation de l'étude sur les défis des produits aquacoles dans les points de vente alimentaire par Tanguy Chever (EUMOFA)**

Présentation



Tanguy Chever (EUMOFA) a présenté une étude sur les défis auxquels sont confrontés les produits de l'aquaculture dans les points de vente alimentaires. Cette étude s'appuie sur des recherches documentaires et des entretiens menés dans différents États Membres. M. Chever a expliqué qu'en 2022, les produits d'élevage représentaient 29 % de la consommation apparente de l'UE. Si l'on ne tient compte que des produits aquacoles de l'UE, ce ratio était de 10 %. Plusieurs produits aquacoles figuraient parmi les trois espèces les plus consommées dans plusieurs États Membres, à savoir la dorade royale, la moule, la carpe et le poisson-chat. Ces dernières années, la consommation des ménages en produits frais de la pêche et de l'aquaculture a diminué. Il a également présenté les tendances de la production, en volume, pour les principales espèces élevées dans l'UE.

M. Chever a souligné que les principaux défis identifiés étaient les tendances de consommation, les difficultés à augmenter le volume de production, l'augmentation des coûts, la forte concurrence sur le marché et l'importance du prix, l'évolution du nombre de poissonniers et de rayons poissonnerie dans la grande distribution, ainsi que le faible niveau d'organisation du secteur, avec une forte importance des petites entreprises dans plusieurs États Membres et des structures coopératives variables. Il a présenté les différents défis auxquels sont confrontés les produits aquacoles dans plusieurs États Membres.

M. Chever a expliqué que les principaux critères pris en compte par les consommateurs lors de l'achat de poisson étaient le prix, l'apparence et l'origine. 56 % des consommateurs n'ont pas montré de préférence claire entre les produits d'élevage et les produits sauvages. Il a attiré l'attention sur les différences entre les consommateurs côtiers et non côtiers, en donnant des exemples en Italie et en France. Dans les zones côtières, les consommateurs ont tendance à privilégier les poissonniers spécialisés, les produits sauvages et les produits d'origine nationale.

M. Chever a souligné l'importance des systèmes de certification et des marques pour plusieurs espèces d'élevage, notamment le programme biologique, les Appellations d'origine protégées, les Indications géographiques protégées, les Spécialités traditionnelles garanties, l'Aquaculture Stewardship Council, le Label Rouge, Global GAP, Český kapr, Sistema di qualità nazionale acquacoltura sostenibile, entre autres. Celles-ci peuvent avoir des effets intermédiaires, tels que la gestion de la qualité et la différenciation sur le marché, ainsi que des effets finaux, tels que l'accès au marché et la prime de prix. Toutefois, ces effets ne sont pas systématiques. Dans le cas du programme biologique, des défis subsistent dans le discours destiné aux consommateurs, car il nécessite une distinction claire entre les produits issus de l'agriculture et ceux issus de la pêche sauvage, ces produits étant vendus dans les mêmes rayons. La valeur ajoutée du programme biologique pour les produits de la conchyliculture est particulièrement difficile à démontrer. Concernant l'attention des consommateurs, il a souligné que le nom protégé et la marque étaient essentiels, mais que le consommateur pouvait ne pas voir les logos ou ne pas comprendre les certifications. La certification doit donc s'inscrire dans une stratégie globale.



M. Chever a attiré l'attention sur le faible niveau d'organisation du secteur. Les petites entreprises jouent un rôle important. Les coopératives et les Organisations de Producteurs ont une importance variable dans le secteur de l'aquaculture. Le secteur de l'UE comprend 33 Organisations de Producteurs, une Association d'Organisations de Producteurs et une Organisation Interprofessionnelle. Le faible niveau d'organisation a présenté des limites en termes de pouvoir de négociation et d'accès au marché, ainsi que d'investissements collectifs et d'innovation.

En conclusion, M. Chever a souligné que les produits d'élevage se trouvent sur les mêmes rayons que les produits sauvages, et qu'il est donc nécessaire d'assurer une certaine cohérence. Les consommateurs doivent pouvoir trouver des produits qui répondent à leurs attentes (par exemple en termes de prix, d'apparence, d'origine) et obtenir des informations pertinentes qu'ils sont en mesure de comprendre, car tous les consommateurs ne sont pas des experts en produits de la mer. Il a avancé que les investissements devaient être adaptés aux exigences du marché, par exemple en matière de communication, de gestion de la qualité et de transformation. Au-delà des préférences des consommateurs, les produits d'élevage, par rapport aux produits sauvages, présentent des atouts spécifiques pour les détaillants.

- **Échange de points de vue**

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a attiré l'attention sur la disparition des poissonniers traditionnels et des rayons poissonnerie dans les grands magasins, en particulier dans les zones rurales, ce qui a eu un impact significatif sur la consommation. Mme Álvarez a donné l'exemple de l'Espagne, où, depuis 2013, 30 % des poissonniers ont disparu. On a également constaté une diminution du nombre de points de vente mobiles, qui permettaient de desservir les communautés les plus isolées. Elle a souligné que l'âge moyen des poissonniers, professionnels hautement spécialisés, était en augmentation. Beaucoup d'entre eux devraient prendre leur retraite dans les dix prochaines années. Par conséquent, le secteur est en train de perdre son expertise. Elle a ajouté que l'importance de maintenir une présence dans les zones rurales était souvent négligée dans les discussions plus générales.

Thibault Pivetta (EMPA) a déclaré qu'il était pessimiste quant à l'évolution de la production aquacole de mollusques. M. Pivetta a exprimé des doutes quant aux comparaisons entre l'utilisation des labels de certification et des systèmes de marque, car ceux-ci ne fonctionnent pas toujours efficacement. En ce qui concerne la structure et l'organisation du secteur, il a attiré l'attention sur l'existence d'une organisation interprofessionnelle française qui n'est pas reconnue au niveau de l'UE, ce qui a une incidence sur les capacités de communication. En Italie, il existe de nombreuses Organisations de Producteurs, mais elles manquent de coordination.

M. Pivetta a exprimé des doutes quant à la mise en œuvre pratique du label biologique pour les mollusques, car ceux-ci sont davantage affectés par la qualité de l'eau que par les pratiques professionnelles. Selon lui, les labels n'apportent pas toujours une valeur ajoutée. Il a souligné la baisse croissante des volumes de production. Il a appelé à une meilleure reconnaissance des efforts entrepris par les producteurs, qui ont subi



des pertes économiques. Il est donc essentiel d'identifier les lacunes dans l'aide, de mieux comprendre le poids économique du secteur et d'évaluer la manière dont les ressources sont attribuées.

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé son accord avec M. Pivetta. M. Ojeda a salué la qualité du rapport et a appelé à la poursuite des travaux, par exemple sur la consommation dans le contexte HORECA. Concernant les défis auxquels le secteur est confronté, il a attiré l'attention sur la forte concurrence sur le marché, notamment celle des importations, et sur les difficultés rencontrées dans la chaîne de valeur. Il a indiqué que l'image de marque individuelle, les systèmes de certification et les marques collectives peuvent être efficaces, mais que les détaillants peuvent également exiger le retrait des étiquettes, ce qui réduit leur valeur.

M. Ojeda a affirmé que l'aquaculture était un secteur durable, mais qu'il était petit et peu reconnu. Il s'est dit préoccupé par le fait que la législation environnementale de l'UE contribue au déclin du secteur aquacole européen, ce qui entraînerait une augmentation des importations.

Tanguy Chever (EUMOFA) a répondu qu'il existait un nombre important de produits bénéficiant de systèmes de qualité sur le marché. Selon lui, lorsqu'ils sont bien mis en œuvre, les systèmes de qualité constituent des outils efficaces. Ces éléments contribuent à la gestion de la qualité et à l'information des consommateurs, tout en recoupant le domaine de l'image de marque. Quant à la consommation dans le secteur HORECA, M. Chever a expliqué qu'il serait complexe de l'étudier. Plusieurs études sont disponibles sur le sujet, mais elles ne sont ni homogènes ni exhaustives.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a appelé à la prudence lors des discussions sur le prix des produits aquacoles. Si les produits sont perçus comme chers, certaines espèces, telles que la truite et les moules, sont toutefois proposées à des prix abordables. Mme Álvarez a avancé que les consommateurs semblaient incapables de faire la différence et continuaient à consommer des produits plus chers. Elle a attiré l'attention sur l'importance de la perception de la valeur des produits par les consommateurs.

Tanguy Chever (EUMOFA) a exprimé son accord avec Mme Álvarez.

Valorisation des sous-produits

- **Présentation sur la valorisation des flux secondaires et des déchets issus des produits de la pêche et de l'aquaculture par Søren Espersen Schrøder (Eurofish)**

Présentation

Le Président a souligné qu'Eurofish avait entrepris des travaux sur les débouchés commerciaux des produits de la pêche et de l'aquaculture issus des flux secondaires et des déchets dans le contexte de l'économie circulaire. Il a rappelé que, récemment, le CCM avait adopté des recommandations sur la valorisation des sous-produits de la pêche et de l'aquaculture.



Søren Espersen Schrøder (Eurofish) a expliqué qu'en raison de la croissance démographique, la demande en produits de la pêche et de l'aquaculture augmente, ce qui entraîne une augmentation des flux de déchets et de sous-produits. Malgré cette demande, une part importante (estimée à plus de 30-35 %) de la production mondiale de la pêche et de l'aquaculture est perdue ou gaspillée chaque année. M. Espersen Schrøder a affirmé qu'il existe des possibilités d'améliorer la valorisation et la récupération des matériaux perdus à de nombreuses étapes de la chaîne d'approvisionnement. Il a donné des exemples de déchets issus de l'industrie, notamment les flux secondaires, les déchets de coquilles, les emballages et les bacs, les boues et les filets.

M. Espersen Schrøder a ensuite expliqué que la circularité de la consommation mondiale des ressources était inférieure à 10 %. Dans une approche linéaire, l'extraction des matières premières est suivie de la transformation, des flux secondaires et de la consommation. Les applications conventionnelles des flux secondaires comprennent la farine et l'huile de poisson, tandis que les déchets sont mis en décharge, brûlés, incinérés ou soumis à une digestion anaérobie. Une approche zéro déchet garantit la durabilité et la circularité, notamment grâce à l'introduction de nouveaux produits, éliminant ainsi le recours aux applications des déchets. Il a ajouté qu'il y avait un écart important à combler, ce qui constitue une opportunité durable pour des produits innovants.

M. Espersen Schrøder a souligné que, dans le contexte des sous-produits de la pêche, il existe une « économie basée sur les filets », où les parties non filetées sont destinées à l'alimentation animale de faible valeur, à la mise en décharge et au compostage. Il a précisé que les déchets ou sous-produits de la pêche sont constitués des découpes issues de la transformation, des têtes, des nageoires, des entrailles, de la peau et du foie. Il est donc nécessaire de trouver d'autres moyens de soutenir de nouvelles sources de revenus plutôt que de simplement augmenter les prises pour générer plus de valeur. Il a illustré ce fait en montrant qu'au cours des 30 dernières années, le taux d'utilisation de la biomasse de morue islandaise était passé de 40 % à 90 %, ce qui a permis d'obtenir des produits alimentaires et non alimentaires de grande valeur.

M. Espersen Schrøder a présenté la « pyramide de la valeur des produits » afin d'illustrer le volume de ressources disponibles pour les solutions à valeur ajoutée et de souligner les exigences croissantes en termes de temps, d'expertise et de développement nécessaires à chaque niveau. Il a ensuite présenté diverses études de cas et exemples de produits, notamment sur la morue de l'Atlantique, la peau de poisson, le collagène, les coquilles de mollusques, le carbonate de calcium, les carapaces de crustacés, la chitine et les produits alimentaires prêts à consommer.

M. Espersen Schrøder a souligné qu'il existe plusieurs défis et risques liés à l'acceptation par les consommateurs, aux coûts financiers et aux investissements, à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à la réglementation et à la conformité. Il a insisté sur le fait que les progrès réalisés dans les technologies de transformation et le développement de produits peuvent faciliter l'accès au marché des produits à forte valeur ajoutée issus de sous-produits. La collaboration entre les transformateurs de produits de la mer, les chercheurs et les décideurs politiques peut renforcer l'innovation et la pénétration sur le



marché des produits dérivés. Une meilleure sensibilisation aux avantages des produits dérivés des fruits de mer peut favoriser leur acceptation et la demande, ouvrant ainsi de nouveaux segments de marché.

- **Échange de points de vue s**

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé sa déception face au fait que moins de 10 % de la consommation mondiale de ressources était circulaire, ajoutant que les chiffres de l'UE seraient utiles. M. Ojeda a fait valoir que les flux de déchets ne devaient pas être abordés uniquement d'un point de vue économique. Selon lui, il est important de tenir compte des analyses du cycle de vie, en particulier de l'empreinte carbone. Sur la base d'une telle approche, la farine de poisson pourrait être une meilleure solution que les cosmétiques ou les boissons au collagène. Il a néanmoins reconnu qu'il était également important de connaître la pertinence des produits sur le marché

Søren Espersen Schrøder (Eurofish) a convenu qu'il était important de tenir compte des analyses du cycle de vie et d'examiner les compromis entre les différents produits finaux. Étant donné que les produits proviennent de la même source, il serait pertinent, selon lui, d'examiner les applications finales et leur impact en termes d'émissions de CO₂.

Pim Visser (NOVA) a souligné que, dans le contexte de l'industrie de la viande, le pourcentage d'utilisation des flux secondaires et des déchets était élevé. M. Visser a souhaité connaître les comparaisons possibles et savoir s'il serait possible d'atteindre un potentiel similaire dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Søren Espersen Schrøder (Eurofish) a répondu que l'industrie de la viande atteignait des taux d'utilisation de 90 % et, dans certains pays, même 100 %. M. Espersen Schrøder a expliqué que les produits carnés étaient moins périssables et conservaient leurs propriétés plus longtemps. Dans le cas du poisson, les produits se détériorent dès qu'ils sont retirés de l'eau. La récolte et la manipulation, en particulier le stockage, pourraient contribuer à atteindre la masse critique. Il a souligné que, dans l'UE, il y avait plus de sous-produits provenant du bétail que du poisson en raison de l'augmentation des incitations et des ressources. Il a appelé à davantage de mesures économiques parallèles ainsi qu'à une réglementation en matière de circularité et de gestion des déchets.

Christine Absil (Good Fish Foundation) a demandé plus d'informations sur l'impact des hormones de stress, y compris leurs liens avec le bien-être, sur la qualité des produits. Mme Absil a indiqué que la plateforme Catch Welfare Platform se penchait sur les questions éthiques.

Søren Espersen Schrøder (Eurofish) a reconnu l'importance de la question du bien-être animal. M. Espersen Schrøder a cité l'exemple d'une entreprise groenlandaise active dans la pêche au cabillaud, qui a reçu le soutien du gouvernement national. Auparavant, le cabillaud était pêché au chalut et mourait par suffocation, ce qui se traduisait par une viande de moindre qualité. L'entreprise a introduit l'utilisation de filets pour capturer et maintenir le cabillaud dans des enclos pendant deux à trois semaines. Ensuite, un bateau à viviers pompe les poissons vivants dans des réservoirs oxygénés, qui servent de bassins de stockage, jusqu'à leur



étourdissement. L'abattage immédiat permet d'éliminer les caillots sanguins et d'obtenir des filets blancs, maigres et d'une pureté irréprochable. Par conséquent, des pratiques plus humaines se traduisent également par des produits ayant une plus grande valeur sur le marché.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si, dans l'exemple fourni, les navires de pêche ont été construits spécialement pour les pratiques décrites.

Søren Espersen Schrøder (Eurofish) a expliqué qu'il n'y avait eu aucun changement concernant les navires de pêche groenlandais, mais plutôt une modification des engins et des méthodes. Dans le cadre de la nouvelle approche, les pêcheurs laissent leurs filets en mer, puis transfèrent le poisson dans des enclos. Cette approche est plus favorable aux travailleurs, car elle nécessite moins de manipulation de charges lourdes. Elle nécessite toutefois des investissements dans des bateaux à viviers et des enclos de stockage. M. Espersen Schrøder a reconnu que, pour être applicable aux navires de plus grande taille, il serait nécessaire d'analyser plus en détail comment maintenir les poissons en vie ou comment améliorer les processus de congélation à bord.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a indiqué que le cadre législatif européen existant impose des restrictions sur les engins de pêche et les quotas.

Søren Espersen Schrøder (Eurofish) a répondu qu'il n'est pas un expert juridique, mais que le cas au Groenland donne des résultats positifs. M. Espersen Schrøder a encouragé les membres à fournir des conseils stratégiques sur ce sujet, qui serait particulièrement pertinent pour les petits pêcheurs côtiers.

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé sa préoccupation quant au fait que, en vertu de la législation européenne, l'obtention d'une licence pour élever des poissons en cage afin d'obtenir des filets maigres prendrait entre huit et douze ans.

Vision pour la pêche dans l'UE à l'horizon 2040

- **Examen du projet d'avis sur une vision pour la pêche, l'aquaculture et leurs marchés dans l'Union européenne**

Le Secrétaire général a souligné que le Commissaire Kadis, conformément à sa lettre de mission, s'était engagé à élaborer une « vision pour le secteur de la pêche à l'horizon 2040 ». Le Secrétaire général a rappelé que, lors de la réunion inter-CC d'avril 2025, une table ronde avec le Commissaire avait eu lieu pour échanger sur la vision envisagée. Le projet d'avis avait été élaboré sur la base des priorités précédemment identifiées par le Comité Exécutif dans le cadre des préparatifs de la réunion susmentionnée. Il a ensuite présenté un aperçu du projet d'avis, y compris les commentaires préliminaires envoyés par les membres.

Javier Ojeda (FEAP), concernant la section 3 intitulée « reconnaissance des avantages scientifiquement prouvés pour la santé et l'environnement, y compris une empreinte carbone comparative plus faible, des



produits de la pêche et de l'aquaculture », a suggéré de modifier l'ordre dans lequel sont mentionnés les avantages des oméga-3.

Thibault Pivetta (EMPA), concernant la référence aux impacts du secteur, au deuxième paragraphe, introduite par le WWF à titre de commentaires préliminaires, a appelé à inclure également les impacts socio-économiques positifs.

Laure Guillevic (WWF) a estimé que le début du paragraphe illustre déjà les effets positifs. La dernière phrase vise à équilibrer le paragraphe.

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé son accord avec M. Pivetta et a ajouté qu'il serait favorable à la suppression de la référence aux impacts négatifs.

Guus Pastoor (Visfederatie) a affirmé qu'il était difficile de réagir aux commentaires préliminaires envoyés par le WWF, car ceux-ci n'avaient pas été communiqués à l'avance.

Le Secrétaire général a rappelé que tous les membres étaient autorisés à présenter des amendements pendant la réunion. Le WWF n'était donc pas tenu d'envoyer ses suggestions à l'avance. Néanmoins, le Secrétariat a apprécié cet effort, qui a facilité l'intégration des amendements dans le document.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a suggéré d'ajouter, sous le dernier paragraphe, une référence aux répercussions sur les budgets dont disposent les autorités publiques pour mener leur politique en matière de santé.

Javier Ojeda (FEAP) a suggéré d'ajouter un appel au secteur afin de renforcer les effets positifs. En ce qui concerne la section 4 intitulée « reconnaissance de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture comme stratégique pour garantir la sécurité alimentaire dans l'UE et dans le monde, tout en tenant compte de la concurrence mondiale pour les protéines aquatiques », il a exprimé des doutes quant au fait que le marché intérieur de l'UE soit le troisième marché en termes de consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture, car il avait l'impression qu'il s'agissait du deuxième marché.

Le Secrétaire général a répondu que cette référence provenait de l'édition 2023 du rapport EUMOFA intitulé « Le marché de la pêche dans l'UE ». Il a suggéré de reformuler cette phrase comme suit : « l'un des plus grands marchés de produits de la pêche et de l'aquaculture au monde ».

Pierre Commère (PACT'ALIM), concernant les observations préliminaires du WWF au titre de la section 4 intitulée « garantir un approvisionnement durable et suffisant grâce à l'exploitation durable des ressources halieutiques et à la croissance durable de l'aquaculture », a souligné que le flux d'informations va du début à la fin de la chaîne de valeur.

Sylvie Becaus (VVV) a suggéré de reformuler comme suit : « provenant des pêcheries et des exploitations agricoles d'origine ».



Pierre Commère (PACT'ALIM) a demandé au WWF d'expliquer la raison pour laquelle ils ont fait référence à la « responsabilité collective » dans la section 5 intitulée « garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché de l'UE et dans les échanges commerciaux, notamment en appliquant des normes environnementales et sociales équivalentes aux produits importés de pays tiers ». M. Commère a avancé que, lorsqu'on examine les statistiques commerciales, le commerce est généralement le fait de PME, qui ne déstabilisent pas la situation dans les pays tiers. Il a fait valoir que la pêche et l'aquaculture constituent généralement un secteur économique important pour les pays d'origine.

Laure Guillevic (WWF) a souligné l'importance de ne pas déstabiliser les marchés locaux des pays tiers qui dépendent fortement des produits de la pêche et de l'aquaculture. Mme Guillevic a déclaré que les actions extérieures et la dynamique commerciale doivent tenir compte de la dépendance socio-économique de certaines régions à l'égard de ces ressources.

Pierre Commère (PACT'ALIM) a répondu qu'il ne s'opposerait pas à cet ajout, car il était important de maintenir un équilibre. M. Commère a souligné que les produits de la pêche et de l'aquaculture assurent la subsistance de milliers de personnes dans les pays d'origine. Il a illustré que, par le commerce, le secteur de la crevette génère une activité économique importante et soutient des chaînes d'approvisionnement entières.

Bertrand Charron (ASC) a attiré l'attention sur la question de l'externalisation des coûts, dans la mesure où les conséquences sociales et environnementales ont été transférées à l'extérieur de l'Union européenne. Dans ce contexte, il est important de prendre en considération, par exemple, le Règlement sur le travail forcé et la Directive sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises.

Javier Ojeda (FEAP) a suggéré de faire également référence à l'approvisionnement responsable.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA), concernant la section 6 intitulée « la contribution à l'économie et à la culture, y compris les traditions gastronomiques, des communautés rurales et côtières », a demandé des précisions supplémentaires sur la référence aux traditions gastronomiques, arguant que celles-ci sont étroitement liées à l'identité culturelle. Mme Álvarez a souligné que, dans le contexte de la mondialisation de l'alimentation, la pêche et son rôle culturel doivent être protégés dans le cadre de la préservation du patrimoine et de l'identité locale.

Adrien Simonnet (UMF) a exprimé son accord avec Mme Álvarez et a rappelé l'importance du secteur en termes d'emploi dans les communautés côtières.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP), concernant la référence au « secteur de la pêche et de l'aquaculture » en tant que pilier essentiel de l'économie bleue de l'UE, a souhaité savoir si le terme « secteur » désignait uniquement la production primaire ou l'ensemble de la chaîne de valeur.



Le Secrétaire général a répondu que cela faisait référence à l'ensemble de la chaîne de valeur. La note de bas de page renvoie au rapport de la Commission européenne intitulé « L'économie bleue dans l'UE », qui fournit des chiffres pour le « secteur des ressources marines vivantes », couvrant la pêche, l'aquaculture, la transformation et la distribution.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA), concernant la section 7 intitulée « renouvellement générationnel, notamment par le renforcement de l'attractivité du secteur, le développement des compétences et les investissements dans la modernisation et l'amélioration des conditions de travail », a suggéré d'inclure une référence au manque de prestige dont souffre le secteur auprès du grand public.

Pim Visser (NOVA) concernant la recommandation b) relative à l'élaboration d'un taux de TVA réduit et harmonisé, a rappelé que la politique fiscale relevait de la compétence des États Membres et non de la Commission européenne.

Sergio López García (OPP7 Burela) a suggéré de reformuler la recommandation mentionnée comme suit : « encourager les États Membres à [...] ».

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé son scepticisme quant à l'implémentation de la référence aux produits « sains et issus de sources durables », car, dans la pratique, il serait difficile pour les autorités fiscales nationales de faire la distinction.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que cette question s'inscrit dans un débat plus large sur la fiscalité saine. Mme Álvarez a insisté sur la nécessité de prendre en compte l'impact des choix alimentaires sur les coûts des politiques de santé, ajoutant que cette question est particulièrement urgente dans les pays développés. Selon elle, les produits sains devraient être exonérés de TVA.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire général a suggéré, comme voie à suivre, de procéder à une procédure écrite d'urgence pour l'examen du texte restant.

Transport des animaux

- **Examen du projet d'avis sur la proposition législative relative à la protection des animaux pendant le transport et les opérations connexes**

Le Secrétaire général a rappelé que, lors de la réunion précédente, un représentant de la DG SANTE avait présenté la proposition législative. Lors de cette réunion, il a été convenu, à titre de point d'action, qu'un projet d'avis sur le sujet serait élaboré. Le Secrétaire général a présenté un aperçu du projet d'avis.

Thibault Pivetta (EMPA), concernant la section 1 intitulée « contexte », a demandé des précisions sur la définition utilisée pour « animal aquatique », qui n'inclut pas les mollusques bivalves.



Le Secrétaire général a répondu que la section mentionnée visait à expliquer la proposition législative de la Commission et que la définition utilisée était donc la même que celle figurant dans la proposition. Il a ajouté que les avis des membres concernant la définition étaient exposés à la section 3.

Adrien Simonnet (UMF), concernant la sous-section 2.2. intitulée « transport par les agriculteurs de leurs propres animaux », a suggéré d'inclure une référence au secteur de la pêche, étant donné que les pêcheurs opèrent également dans des sites distants de plus de 50 km.

Javier Ojeda (FEAP) a suggéré de déplacer l'ajout proposé par M. Simonnet dans une note de bas de page, car il sort du champ d'application de la proposition législative.

Pim Visser (NOVA), concernant la section 3 intitulée « définition des « animaux aquatiques » (Article 3) », a exprimé des préoccupations quant aux implications de l'inclusion des mollusques bivalves dans la définition.

Le Secrétaire général a précisé que, selon la proposition législative de la Commission, les mollusques bivalves n'entrent pas dans le champ d'application. Selon l'EMPA, les définitions juridiques des « animaux aquatiques » devraient inclure les mollusques bivalves, tout en les maintenant hors du champ d'application de cette législation spécifique.

Javier Ojeda (FEAP) a commenté que la question du bien-être animal des mollusques bivalves gagne en importance, ajoutant que cette question est traitée par le Conseil Consultatif de l'Aquaculture.

Adrien Simonnet (UMF) a approuvé les propos de M. Visser, exprimant son inquiétude quant aux conséquences imprévues potentielles.

Thibault Pivetta (EMPA) a indiqué que l'élevage de mollusques n'est pas toujours bien identifié dans la terminologie juridique. Par conséquent, pour son association, il est crucial de reconnaître pleinement les mollusques bivalves comme faisant partie des « animaux aquatiques ».

Patrick Murphy (IS&WFPO) a suggéré l'ajout d'une phrase supplémentaire afin de clarifier.

Thibault Pivetta (EMPA) a attiré l'attention sur la complexité du bien-être animal dans les pêcheries et l'aquaculture, en particulier dans le contexte des mollusques bivalves. M. Pivetta a exprimé sa préférence pour le maintien du texte tel quel, afin d'éviter de compliquer davantage une question sensible.

Adrien Simonnet (UMF) a suggéré de supprimer la référence explicite aux « homards et crabes » dans le titre de la section 5 intitulée « décapodes »

Patric Murphy (IS&WFPO) a souhaité connaître la source permettant de déterminer que les décapodes doivent être approvisionnés en eau en quantité et qualité suffisantes pendant le transport.



Le Secrétaire général a précisé que la proposition législative de la Commission prévoyait la fourniture d'eau en quantité et en qualité suffisantes pour tous les animaux aquatiques pendant le transport. Plusieurs membres se sont dit préoccupés par les implications pratiques pour le transport des décapodes.

Sylvie Becaus (VVV) a avancé que, contrairement à ce qu'affirme l'AIPCE-CEP, les crustacés décapodes peuvent être transportés dans des réservoirs d'eau tout en conservant leur bien-être. Mme Becaus a souligné qu'il existait des solutions commerciales de ce type, étayées par des recherches scientifiques.

Paulien Prent (Visfederatie) a déclaré que des études menées aux Pays-Bas ont montré que le transport dans l'eau avait des effets négatifs sur le bien-être des décapodes lors de transports sur de longues distances.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire général a rappelé que les négociations interinstitutionnelles sur la proposition législative devraient débuter prochainement et qu'il était donc important de rendre l'avis dans les meilleurs délais. Le Secrétaire général a proposé d'organiser des échanges informels avec Mme Becaus et Mme Prent afin de régler le point en suspens, puis de procéder à une procédure écrite urgente officielle.

Adrien Simonnet (UMF) a demandé à être inclus dans les échanges informels.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- Vision pour la pêche dans l'UE à l'horizon 2040
 - Les sections restantes du projet d'avis sur la « Vision pour la pêche, l'aquaculture et leurs marchés en 2040 » seront examinées dans le cadre d'une procédure écrite d'urgence.
- Transport des animaux
 - À la suite d'échanges informels avec les membres les plus intéressés, un projet d'avis sur la « proposition législative relative à la protection des animaux pendant le transport et les opérations connexes » sera examiné dans le cadre d'une procédure écrite d'urgence.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alen Lovrinov	PO Omega3	Membre
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Président
Bertrand Charron	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Camille Maisonneuve	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Caroline Gamblin	PACT'ALIM	Membre
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Fabian Schäfer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Felicidad Fernández Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Giuseppe Scordella	COPA-COGECA	Membre
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Hommel Kassa	SCNE	Membre
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	ANFACO-CECOPECA	Membre
Isabel Alonzo Cabezas	Spain	Observateur
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Marek Danikowski	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Mariano García García	FACOPE	Membre
Mikel Ortiz	OPPAO	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre
Paulien Prent	Visfederatie	Membre
Pedro Luis Casado López	OPP80	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	PACT'ALIM / Eurothon	Membre
Pim Visser	NOVA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sarah Hautier	EuroCommerce	Membre
Sergio López García	OPP7 Burela	Membre
Sylvie Becaus	VVV	Membre
Tamas Eisenbeck	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Tanguy Chever	EUMOFA	Expert
Thibault Pivetta	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Wiebe Kolkman	Visfederatie	Membre

